



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE  
DES AFFAIRES CULTURELLES  
DE NORMANDIE**

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE DU CALVADOS

David FOUCAMBERT  
architecte des bâtiments de France  
Margaux PETITJEAN, gestion administrative  
02 31 15 61 04  
udap.calvados@culture.gouv.fr

Caen, le 07/11/24

L'architecte des bâtiments de France  
à  
Monsieur le Président de la communauté  
urbaine Caen la mer  
CS 52700  
14027 CAEN CEDEX

**OBJET : SOLIERS, modification n°2 du PLU**

Par courrier en date du 15 octobre 2024 dernier, vous m'informez de la procédure de modification n°2 du PLU de Soliers et souhaitez connaître mon avis.

L'inscription de la haie remarquable située à l'est du hameau de four en EBC permettra de garantir la préserver et la conservation de la biodiversité et d'assurer la préservation du paysage en lisière d'espace agricole et urbanisé/ à urbaniser. J'émet un avis favorable.

La limitation de la hauteur des constructions à usage agricole, jusqu'ici non réglementée permettra de réduire l'impact paysagé de futur projet en zone Agricole. J'émet un avis favorable.

Le reclassement de l'exploitation du Hameau du Four de zone N en zone A ne présente pas de difficulté, le terrain étant contiguë aux zones U, et la parcelle étant déjà bâtie.

Je n'ai pas d'autre observation à formuler sur les autres modifications projetées.

Je vous prie de croire, Monsieur le vice-président, en l'assurance de mes sincères salutations.

L'architecte des bâtiments de France

David FOUCAMBERT

Copie à mairie de Soliers